



**Troisième Forum mondial sur
le développement humain**

Identité culturelle, démocratie et équité mondiale

Ministère français des Affaires étrangères et
PNUD / Bureau du Rapport sur le développement humain

Discours de

Mme Katérina Stenou
Directrice
de la Division des politiques culturelles
et du dialogue interculturel

Paris, 19 janvier 2005

Mesdames et Messieurs,

Nous voici parvenus au terme de ce troisième Forum à un résultat extrêmement positif : l'investissement des décideurs politiques, des intellectuels et de multiples acteurs de la société civile, débouche sur une série de constats validant ou rectifiant ceux qui avaient été dressés en 2000 dans la Déclaration du Millénaire.

Au moment où vont se clore les travaux de ce Forum, il serait fastidieux d'exposer longuement l'action de l'UNESCO, Organisation dont chacun des secteurs (Education, Sciences, Culture et Communication) s'investit par des entrées précises en faveur du développement, la valeur ajoutée de notre Organisation étant d'agir simultanément sur plusieurs fronts et de ne pas ignorer des paramètres qualitatifs trop souvent méconnus.

Vous n'êtes, sans doute, pas intéressés par l'énoncé d'un catalogue d'actions mais plutôt par la présentation d'une approche répondant aux préoccupations constantes de votre Forum qui donne une grille de lecture nouvelle pour le Rapport 2004 : « La liberté culturelle dans un monde diversifié ». L'UNESCO ne peut que se réjouir d'une évolution à laquelle le PNUD et notre pays hôte, la France, ont grandement coopéré et qui place la culture au coeur du développement, comme nous l'avons soutenu de longue date. Je voudrais rappeler, très brièvement, quelques unes des étapes de notre investissement sur le thème « Culture et développement » qui, me semble-t-il, se situe à la croisée de vos réflexions sur l'identité, la démocratie et l'équité mondiale. Ce couple

« Culture et développement », comme vous le savez, entretient des relations passionnées, parfois conflictuelles, faites d'amour et de haine. Pourtant, l'UNESCO voit de grandes raisons d'espérer dans le fait que la prise en compte de la culture par toutes les politiques du développement marque des progrès décisifs.

L'UNESCO a la chance d'avoir capitalisé les expériences accumulées au cours de plusieurs décennies, illustrées par quelques temps forts : la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), la Décennie mondiale pour le développement culturel (1988-1997), le Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement (*Notre diversité créatrice*, 1996), la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998), la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002). Je me concentrerai ici sur les toutes dernières évolutions : l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2 novembre 2001), le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable (28 août-4 septembre 2002) et, aujourd'hui, la mise en chantier d'une Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

- l'adoption, à l'unanimité, de la Déclaration sur la diversité culturelle, par les Etats Membres de l'UNESCO, constitue un geste hautement symbolique. Ils ont ainsi exprimé non seulement leurs préoccupations devant la mondialisation, mais surtout leur engagement optimiste en faveur du développement. Cette adoption, dans un contexte très particulier, a été un signal politique fort : nous étions au lendemain des

événements du 11 septembre 2001. Ce fut l'occasion pour les Etats de réaffirmer leur conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix et le développement et de rejeter catégoriquement la thèse de conflits inéluctables des cultures et des civilisations.

Pour la première fois, la diversité culturelle – dans sa double acception, l'une se référant à la diversité humaine et l'autre à leur diversité de création – a été reconnue comme "patrimoine commun de l'humanité", sa défense constituant un impératif éthique et concret, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. La notion de "diversité" rappelle que la pluralité est le vivier nécessaire des libertés, que le pluralisme culturel est la réponse politique au fait même de la diversité culturelle, et qu'il est indissociable d'un cadre démocratique. Dans ce contexte, la liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme et l'égalité d'accès pour tous aux cultures, proches ou lointaines, par des moyens d'expression et de diffusion adéquats, constituent des droits essentiels garantissant la constante vigueur de la diversité culturelle.

Il est reconnu, de ce fait, que la diversité culturelle est un processus vivant qui a besoin de l'engagement actif des personnes et du soutien dynamique des institutions, publiques et privées. C'est dire que la diversité culturelle, au sens où l'entend l'UNESCO, est loin d'être un cabinet de curiosités, constitué d'objets qu'il suffirait de mettre en vitrine. Ce qu'il importe de préserver, ce n'est pas une série d'expressions culturelles figées mais le processus qui leur insuffle la capacité vitale de vivre en se transformant. En d'autres termes, la diversité culturelle élargit

indéfiniment les possibilités de choix offertes à chaque individu et devient ainsi un moteur essentiel du développement.

Dans cette perspective, loin de diviser, la diversité culturelle unit les individus, les sociétés et les peuples, offrant en partage un fonds constitué de patrimoines immémoriaux, d'expériences actuelles et de promesses d'avenir. La Déclaration sur la diversité culturelle oppose aux visions apocalyptiques du « choc des civilisations » et aux enfermements fondamentalistes, la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif, plus démocratique. Car comme l'écrit Claude Lévi-Strauss, « la diversité est moins fonction de l'isolement des groupes que des relations qui les unissent ».

Par l'adoption de cette Déclaration – qui a concilié deux écoles de pensées différentes, en affirmant que la promotion de la création ne pouvait s'exercer sans celle d'identités culturelles, variées et dynamiques – l'UNESCO s'est inscrite dans le droit fil de son mandat au sein des Nations Unies, en faveur de « la préservation et la promotion de la féconde diversité des cultures ».

- une seconde étape a été franchie au Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 28 août - 4 septembre 2002) qui entendait traiter prioritairement trois objectifs majeurs du développement : l'économique, l'écologique et le social. Au cours de cette rencontre historique, il a été souligné qu'à côté de ces trois piliers du développement, il en existait un quatrième : le culturel. Cette position, présentée par le Président français, Jacques Chirac, lors d'une Table ronde organisée par l'UNESCO et le PNUE (Programme des Nations Unies pour

l'environnement), postule que, pour être durable, le développement doit être fondé sur la diversité des cultures, registre de compréhension de la vie humaine, dépôt de sagesse, d'expériences, de savoirs, d'échanges et de solidarités. En effet, la culture – ensemble des réseaux et des toiles de signification dans lesquels les humains évoluent – est le milieu naturel dans lesquels se déroule la vie humaine. « Vivre, en d'autres termes, c'est vivre culturellement ».

Il découle de ce constat que le développement, pour être durable, ne peut être dissocié d'une diversité culturelle non seulement préservée mais constamment renouvelée. Des questions analogues à celles dont vous venez de débattre ont été alors posées : Quels sont les matériaux indispensables pour la construction d'une culture de durabilité ? Quels sont les rapports entre des objectifs définis en termes matériels et des objectifs « immatériels », difficilement quantifiables ? La mondialisation accroît-elle ou diminue-t-elle les chances d'épanouissement de la diversité culturelle et de son corollaire, le dialogue des civilisations ? Quelles mesures concrètes devraient-elles être prises pour une authentique diversité culturelle, en réfrénant toute forme de fondamentalisme culturel, de répression ou d'homogénéisation ?

Johannesburg a été également l'occasion de poser une série de questions provocantes : « Le développement durable est-il un concept scientifique ou une notion politique ? ». « Peut-on considérer le développement durable comme un concept opératoire ? ».

Nul doute, pour résumer cette partie consacrée au Sommet de Johannesburg, que cet événement a permis de franchir un grand pas,

parce qu'il a souligné l'interdépendance de nombreux facteurs et enjeux dans le processus évolutif de notre planète. Les liens de réciprocité qui unissent l'économique, l'écologique, le social et le culturel, se voient ainsi reconnus et nous autorisent à penser qu'un développement durable, viable et équitable est possible. L'UNESCO a ainsi contribué à un engagement résolu en faveur d'une « culture de durabilité », étant donné que la diversité culturelle a été qualifiée, dans la Déclaration politique du Sommet, comme « force collective », étant indispensable au développement.

- J'en viens maintenant au grand chantier de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques (titre provisoire), ouvert en 2003, conformément à la 1^{ère} ligne du Plan d'action de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Quelle que soit sa pertinence, une déclaration universelle n'a qu'une force morale, laissée à la libre appréciation des Etats. Or, les défis soulevés par la diversité culturelle touchent leur survie en tant que communautés politiques et projets de sociétés démocratiques articulant la volonté de vivre ensemble, aussi bien au niveau interne qu'au niveau international. En d'autres termes, la diversité culturelle est la nouvelle frontière de la paix mondiale au cours du 21^{ème} siècle, bousculant les repères des sociétés et rendant celles-ci plus vulnérables. L'incertitude ainsi introduite rend l'avenir plus que jamais aléatoire. Au point que les plus forts autant que les plus faibles ne sont assurés ni de gagner ni de perdre.

C'est pourquoi la 32^{ème} session de la Conférence générale, en octobre 2003, a pris une décision en faveur de la poursuite de l'action visant l'élaboration d'un nouvel instrument normatif international plus contraignant ; parallèlement, elle a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, affichant ainsi sa volonté de reconnaître un des principes fondamentaux du développement, longtemps sous-estimé. Vous comprendrez qu'au stade où nous en sommes – celui des consultations intergouvernementales – il serait prématuré de vous présenter, même en abrégé, un schéma de la future Convention, car si tout le monde défend le principe de la diversité culturelle, il s'agit encore d'une notion à géométrie variable : pour certains, elle est capable d'auto-régulation et a tout à craindre d'une main mise des politiques publiques ; pour d'autres, au contraire, elle est essentiellement vulnérable d'où la nécessité d'un encadrement politique à l'échelon national et international, sans dirigisme ni censure. A ce stade, je me bornerai donc à énoncer quelques points de consensus :

- la diversité culturelle, porteuse d'identités, de valeurs et de sens, est un moteur du développement ;
- nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme ;
- les biens culturels ne sont pas des marchandises comme les autres ;
- des partenariats entre secteur public, secteur privé et société civile garantissent la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement durable ;
- il est urgent de créer un espace de coopération et de solidarité internationales en vue d'assurer au monde sa polyphonie culturelle ;

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes parvenus à sensibiliser les ministres de la Culture d'un grand nombre de pays. Nous devons maintenant mobiliser d'autres partenaires afin de rapprocher les politiques culturelles et les politiques de développement dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'économie, l'équipement, la santé, l'environnement, l'urbanisme, la recherche etc. C'est seulement en renforçant les capacités et les opportunités dans des cadres de coopération bien définis que la Culture pourra irriguer l'ensemble des politiques de développement à l'âge de la mondialisation.

A l'heure où les spectres de la pauvreté, de l'insécurité et des fondamentalismes surgissent de plus belle, la culture doit jouer un rôle central dans la perspective du nouveau paradigme, défini par l'UNESCO à Johannesburg, celui des trois D – diversité, dialogue, développement -. C'est l'indivisibilité, voire la solidarité de ces trois notions qui peut conduire à une relecture et à la réalisation plus complète de notre action.

En effet, les notions de diversité et de dialogue, inscrites au fronton de l'UNESCO depuis sa création, se trouvent aujourd'hui placées, et de manière plus marquée encore, au plus haut niveau de l'agenda politique international. L'une et l'autre, forces collectives indispensables au développement durable, sont devenues des outils garantissant la paix et la cohésion du monde, d'un monde changeant.

Pour aborder les nouvelles échéances et nous permettre de réagir avec efficacité aux défis extraordinaires que représentent les techniques

de gouvernance et les manières de « vivre ensemble », il nous faut revisiter, en profondeur, les modalités du dialogue entre personnes venant d'horizons culturels variés.

La culture est plus qu'un joyau sur la couronne du développement. Puisque la diversité culturelle est le facteur qui porte à leur puissance maximale les capacités d'imagination et de mémoire, il faut également voir dans la culture un moteur du développement. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai les mots de Diderot : « il n'y a pas d'imagination sans mémoire ». L'UNESCO a fait des progrès importants pour reconnaître la contribution du patrimoine culturel, matériel et immatériel, au processus du développement, au même titre que celle de la créativité qui a toujours été le symbole de l'esprit humain à imaginer de nouvelles formes de vérité, de beauté, de justice et d'équité.

Dans cette perspective, le développement est lié à la diversité des visions et des perceptions culturelles. Notre engagement en faveur de la diversité culturelle doit tendre vers une stratégie constante fondée sur la reconnaissance de l'indivisibilité de la culture et du développement. C'est seulement sur cette base que la mondialisation peut être vécue dans le respect de la dignité et de l'équité. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) dont l'UNESCO est le chef de file, nous donnera l'occasion d'exercer cette vigilance au cours d'une période qui coïncide avec celle de l'agenda du millénaire.

Nous aurons tous rendez-vous en 2015 ou avant cette date pour évaluer le chemin parcouru. Nous ne devons pas nous dissimuler les difficultés de notre tâche. Placer la culture au coeur de tout projet de

développement peut, en effet, comporter aussi des risques : la culture est, nous le savons tous, une force créatrice, donc libératrice. Nous ne devons pas jouer les apprentis sorciers car nos intentions généreuses pourraient être trahies et instrumentalisées : il ne faut pas « culturaliser » l'échec du politique, de l'économique, du social ; ce serait là une régression terrible. La culture, trop longtemps ignorée, pourrait alors devenir ironiquement le « souffre douleur » des projets malchanceux du développement, la cause toute trouvée de nos échecs.

Je ne veux pas conclure sur cette prédiction apocalyptique mais seulement marquer, par ces derniers mots, le devoir d'auto-critique et de vigilance qui s'impose à l'UNESCO et au PNUD, comme à chacun des participants de ce Forum.

Notre cause est juste et belle ; elle n'est pas gagnée !

Je vous remercie de votre attention.